

La mobilité

dans l'Agglomération Montargoise



Sommaire



La mobilité

Page 3



Les transports en commun

Pages 4 à 7



Le plan vélo

Pages 8 à 9



Des tarifs accessibles à tous

Pages 10 à 11



Les autres mobilités

Pages 12 à 13



Le stationnement

Page 14



Édito

Chers concitoyens et concitoyennes de l'agglomération montargoise,

Le nouveau réseau de transports publics Amelys est entré en fonction depuis juillet 2019.

Il constitue une révolution : deux nouvelles lignes directes entre quartiers de l'agglomération, multiplication par 4 de la fréquence des passages en gare, par 3 à l'hôpital, mise à disposition de 220 vélos à assistance électrique à 20 euros par mois, gratuité des transports scolaires, baisse de 17% du tarif du ticket de base, mise en place, pour la troisième fois en France, du paiement sans contact dans les bus, agrandissement du parking de la Gare, expérimentation de la gratuité de l'abonnement Amelys pour les abonnés SNCF.

Le nouveau réseau de transports publics de l'agglomération est déjà reconnu comme une référence au niveau national.

Dans le cadre de nos dossiers thématiques, après celui sur l'eau, nous avons souhaité vous présenter cette « lettre sur la mobilité » afin de vous en expliquer toutes les possibilités.

Nous restons à l'écoute de toute question supplémentaire que vous pourriez vous poser concernant la mobilité dans l'agglomération montargoise, et vous souhaitons, avec l'ensemble des élus des 15 communes, de bonnes fêtes de fin d'année.



Frank Supplisson
Président
de l'Agglomération Montargoise

La mobilité

Le plan mobilité 2019 - 2024 de l'Agglomération Montargoise



L'Agglomération Montargoise est l'Autorité Organisatrice des Mobilités sur son territoire. À travers son réseau Amelys, elle assure tous les transports publics (urbains, non urbains, scolaires, à la demande...). Le nouveau Plan Mobilités 2019-2024 permettra d'adapter l'offre de transports aux besoins de tous les montargois.

L'organisation des déplacements au sein de nos villes et territoires doit désormais répondre à un double objectif.

Améliorer concrètement le quotidien de tous les citoyens, en ville comme à la campagne.

Contribuer à la réduction de la pollution en prenant en compte l'ensemble des modes de déplacement individuels et collectifs : bus, vélo, transport à la demande, marche à pied...

Pour atteindre ces objectifs, la nouvelle offre de déplacements déployée à partir de 2019 met l'accent sur les « mobilités douces » - vélo, pistes cyclables, marche à pied...

Le réseau de transports en commun Amelys s'étoffe avec la création de nouvelles lignes et de liaisons inter-quartiers. Ces moyens de transport sont accessibles à tous avec une nouvelle tarification très attractive.

Les nouvelles technologies permettent également de créer de nouveaux services inédits : autopartage, covoiturage, ou encore, paiement par carte bancaire sans contact dans les bus.



Actuellement,
84%
des déplacements
dans l'agglomération montargoise
sont effectués en voiture.



Le transport en France

80%
des actifs français
utilisent leur voiture
pour se rendre au travail.



52
minutes par jour en moyenne
sont consacrées aux
trajets domicile-travail,
avec des disparités importantes
suivant les territoires.

Une voiture coûte en moyenne
3000 €
par an et par foyer.



Les transports en commun

Un réseau de bus entièrement repensé

Dès 2019, Amelys, le réseau de transport en commun de l'Agglomération Montargoise, a été restructuré pour répondre aux attentes de ses usagers et accroître la fréquentation.

L'Agglomération Montargoise et Amelys ont mis l'accent sur l'amélioration de la desserte dans le cœur d'agglomération pour offrir une alternative efficace à la voiture.

Les lignes urbaines forment désormais un réseau lisible et cohérent, selon le schéma ci-contre.

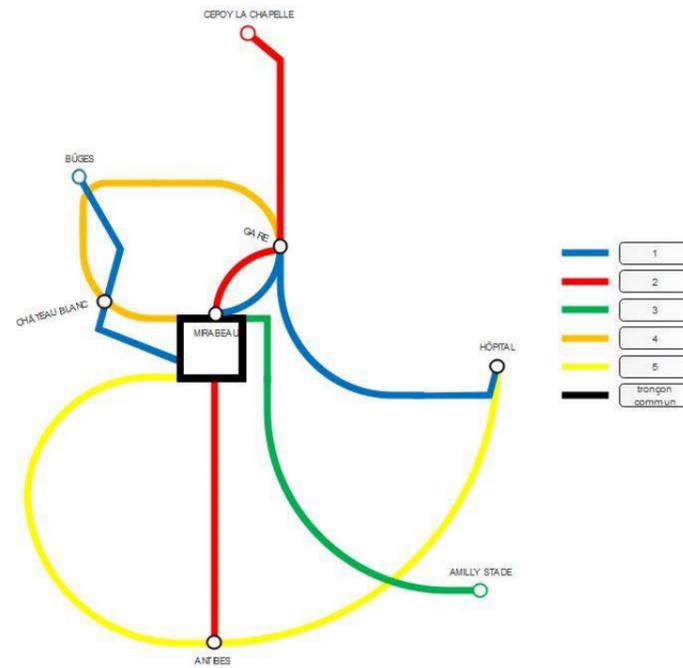
La place Mirabeau n'est plus un passage obligé pour changer de bus.

On peut désormais passer d'une ligne à l'autre, à chaque point de contact entre deux lignes, sur tout le réseau, et avec le même ticket (sur une durée de correspondance de 35 minutes).

> **Les lignes 1 à 3** constituent une étoile à 5 branches avec une liaison dédoublée entre le centre-ville et le pôle gare.

> **Les lignes 4 et 5** complètent le maillage du réseau par des tracés circulaires permettant des déplacements sans correspondance au centre de Montargis.

> **La navette gratuite de centre-ville Coralys** est prolongée jusqu'au parking de la caserne Guadin et au Port Saint-Roch.



2 nouvelles lignes de bus interquartiers

> **La ligne 4 Gare SNCF – Mirabeau**, permet aux habitants des quartiers Eluard, Vésines, Chalette Centre, Hutchinson de se rendre à la gare SNCF sans avoir à passer par Mirabeau.

> **La ligne 5 Hôpital – Amilly Centre – Antibes – Villemandeur – Mirabeau**, offre une desserte interquartiers sud.

Les lignes complémentaires

Pour desservir plus finement le territoire, les lignes complémentaires à vocation initialement scolaire sont ouvertes à tous les voyageurs.

> **Le réseau de lignes complémentaires** offre à chaque élève une liaison directe vers son établissement de secteur et la possibilité, par le biais de correspondances, de rejoindre les autres établissements de l'agglomération.

> **Pendant les vacances scolaires, ces lignes complémentaires restent ouvertes à tous les clients.** Elles circulent en Transport à la Demande sur réservation téléphonique la veille avant 16h30 ou le samedi pour le lundi.

> **Les lignes secondaires (20 à 34, N1 et N2)** vous transportent jusqu'à votre établissement scolaire de secteur, uniquement du lundi au vendredi en période scolaire.

4200
services bus supplémentaires par an dans le montargois.



La desserte de la gare SNCF à Montargis renforcée

La desserte de la gare SNCF a fait l'objet d'une importante refonte. Objectif : favoriser le report modal de la voiture vers le transport collectif ou le vélo et mieux informer les usagers du train pour les inciter à prendre le bus.

275 bus par jour circuleront en période scolaire (contre 78 auparavant). Un travail de mise en cohérence des horaires de bus avec les horaires de départ et arrivée des trains a également été effectué.

> **Un nouveau service de Transport à la Demande (TAD gare sud)** le matin pour le train de 6h17.

> **Deux services Flexo à la demande (sans réservation) sont créés en soirée, à 20h17 et 21h**, pour permettre des retours de la gare plus tardifs vers l'un des points d'arrêt du réseau de lignes régulières.

> **Accroissement des liaisons journalières vers la gare, au départ de chacune des 3 lignes n°1, 2 et 4** qui la desservent directement.

> **Déploiement en gare de 3 écrans d'affichage dynamique des prochains départs de bus Amelys** (dans le hall, côté gare routière). Mise en place dans le souterrain de la gare d'un jalonnement piéton pour aider les voyageurs arrivant en gare à rejoindre leur ligne de bus Amelys, qu'elle se situe à l'avant (ligne 2 et 4, côté parvis) ou à l'arrière (ligne 1, côté parking) de la gare.

1 bus à chaque arrivée et chaque départ de train



1 600

voyageurs pendulaires/jour passent par la gare SNCF de Montargis. Avec 670 000 montées/descentes/an Montargis fait partie des 10 gares les plus fréquentées de la Région Centre Val-de-Loire.

Le Transport à la demande

Le Transport à la Demande (TAD) est un dispositif déclenché sur réservation. Les points d'arrêts sont prédéfinis et indiqués avec une signalétique spécifique.

Les dessertes à la demande ont été améliorées pour permettre à chaque habitant de l'agglomération de rejoindre au minimum 2 fois par semaine les arrêts principaux que sont Mirabeau, l'hôpital, la gare SNCF, la zone commerciale d'Antibes.

Ce TAD est mutualisé avec l'offre de substitution destinée aux Personnes à Mobilité Réduite (Moov'Amelys), ainsi que des services de soirée et de desserte de la gare.

L'offre Moov'Amelys (TAD PMR) et le TAD global sont utilisables selon les modalités suivantes et avec la même tarification que le réseau de bus réguliers :

> **Pour les communes urbaines (Amilly, Cepoy, Chalette-sur-Loing, Montargis, Villemandeur)** : offre de substitution disponible entre 7h30 et 19h30, sur les itinéraires et aux amplitudes de fonctionnement et depuis les points d'arrêt des lignes régulières 1 à 5.

> **Pour les communes périurbaines (écarts d'Amilly, Chevillon-sur-Huillard, Conflans-sur-Loing, Corquilleroy, Lombreuil, Mormant-sur-Vernisson, Pannes, Paucourt, Saint Maurice-sur-Fessard, Solterre, Vimory)** : aux jours et heures de fonctionnement des services TAD classiques (zones de rabattement et horaires fixes, clientèle PMR comprise).



Les transports en commun



LIGNES RÉGULIÈRES
Circulent du lundi au samedi toute l'année, hors jours fériés



Le réseau Amelys en chiffres

- ◆ 60 emplois non délocalisables, dont 35% de femmes
- ◆ 40 véhicules appartenant à l'Agglomération Montargoise
- ◆ 1 million de kilomètres par an
- ◆ 30 lignes et 510 arrêts desservis
- ◆ 2,4 millions de voyages en 2017

Ces dernières années, l'Agglomération Montargoise a obtenu pour Amelys :

- ◆ La certification ISO 14001 environnement (2015)
- ◆ Le label Transport & Handicap (2016)
- ◆ Le label Égalité professionnelle (2017)

Amelys entre 2007 et 2017 :

- ◆ Augmentation de 30% de la fréquentation du réseau, soit 500 000 voyages annuels supplémentaires.

- ◆ 24 millions de voyages
- ◆ 11 millions de kilomètres
- ◆ +30% en 10 ans
- ◆ Satisfaction client : 15/20

LA BILLETTIQUE C'EST PRATIQUE !

NOVEMBRE 2019

Vos titres de transport évoluent, le réseau amelys passe à la validation sans contact.

+ simple, + souple, + connectée !

De nouvelles habitudes à adopter !

- 1 Je monte
- 2 Je valide
- 3 Je présente ma carte au conducteur



Après le lancement du nouveau réseau le 6 juillet 2019, puis le lancement de la location longue durée de vélos électriques le 9 octobre 2019, l'Agglomération Montargoise continue de moderniser le réseau Amelys pour apporter à ses voyageurs un service toujours plus performant.

Plus pratique, plus écologique, plus moderne, la nouvelle billettique Amelys est en service depuis le 19 novembre et témoigne de la volonté de l'Agglomération Montargoise et de Keolis Montargis, de favoriser la mobilité sur l'ensemble du territoire de l'agglomération.

Les titres de transport évoluent :

◆ Nouvelles cartes Amelys

Les abonnements Amelys sont désormais disponibles sur une carte rechargeable en ligne (www.amelys.fr) ou en agence. Grâce à ce nouveau support GRATUIT, les clients utilisent désormais un titre à valider et à présenter au conducteur. La durée de vie de cette carte est illimitée ! Fini les coupons à recevoir ou à venir renouveler !

◆ Nouveaux tickets sans contact

Terminé les tickets magnétiques ! Les billets papiers évoluent aussi et deviennent sans contact. Munis d'un QR Code, il suffit

de les passer dans le nouveau valideur. Sur simple présentation de son billet sans contact, le trajet est validé et décompté s'il s'agit d'un titre 2 ou 10 voyages. Il est même possible de demander à l'Agence Amelys de fabriquer une carte sur laquelle le client pourra recharger autant de voyages qu'il le souhaite ! Un changement bénéfique pour l'environnement. Un changement gratuit et ouvert à tous !

◆ Nouveau : Voyagez avec votre carte de paiement sans contact

Les utilisateurs du réseau Amelys peuvent maintenant payer leur trajet à bord des bus grâce à leur carte de paiement sans contact MASTERCARD ou VISA, quelle que soit leur banque. Pas de monnaie ! Pas de ticket ! Il suffit de monter à bord et de présenter sa carte de paiement sans contact sur le valideur, comme n'importe quel autre titre de transport. Une fois le paiement accepté, le valideur ne délivre pas de ticket : la carte de paiement tient lieu de titre de transport. Le prix payé est identique à celui du ticket vendu par le conducteur, soit 1,20 € (aller simple) avec 35 minutes de correspondance gratuite. Le service est, à ce jour, limité à l'achat d'un trajet pour une personne. Lors d'un contrôle, une simple présentation de la carte de paiement sans contact du client sur le terminal mobile de l'agent vérificateur permet de justifier le droit au voyage. Une page sécurisée du site internet du réseau (amelys.fr) permet aux clients de consulter leur historique d'achat.

Le plan vélo

L'agglomération à bicyclette

En avril 2019, l'Agglomération Montargoise a été lauréate de l'Appel à projets « Vélo et Territoires », lancé par le ministère de la Transition écologique et solidaire et l'ADEME en septembre 2018. Dans ce cadre, un schéma directeur d'aménagement cyclable permettra de remettre la petite reine au cœur de la vie quotidienne des habitants.



Ecologique, convivial, peu onéreux et bon pour la santé... le vélo cumule à lui seul un grand nombre d'avantages. Toutefois, la pratique du vélo est encore relativement faible sur le territoire montargois, alors que sa superficie et sa topographie douce sont propices à son développement.

C'est pourquoi, l'Agglomération Montargoise a mis en place une politique volontariste et des mesures concrètes pour promouvoir la pratique du vélo comme moyen de déplacement à la fois professionnel et de loisir.

Définir et programmer un réseau d'itinéraires cyclables cohérents, sécurisés et lisibles

En 2020, l'Agglomération Montargoise va engager les études nécessaires pour définir un schéma des itinéraires cyclables pour faciliter la pratique quotidienne du vélo. Celui-ci définira les grands axes du réseau cyclable qui devra à terme proposer des liaisons continues et sécurisées, afin d'inciter à la pratique du vélo. Reliant le Nord de la Norvège à Saint-Jacques de Compostelle en Espagne, la « Scandibérique » traverse l'agglomération montargoise du nord au sud. Axe touristique majeur, elle constituera l'épine dorsale du réseau cyclable du territoire. Ce schéma guidera la programmation annuelle des aménagements cyclables.

Une application interactive du réseau cyclable

A l'issue de ce schéma cyclable, l'Agglomération Montargoise mettra en place une application de cartographie interactive, qui permettra aux cyclistes de calculer des itinéraires, d'identifier des trajets sécurisés et des lieux de stationnement. Cet outil intégrera également des informations concernant les autres moyens de transport (réseau de transport collectif, aires de covoiturage...).



Un schéma d'aménagement vélo sans précédent

1,5M€

investis depuis 2016 par l'Agglomération Montargoise pour développer les infrastructures cyclables,

dont

600 k€

investis en 2019 par l'Agglomération Montargoise au développement des infrastructure vélos sur l'ensemble du territoire.

Entre

500 et 900 k€

seront consacrés par l'Agglomération Montargoise à la réalisation et la réfection d'aménagements cyclables.

Une offre de location de vélos électriques

Un service de location de vélos longue- et courte- durée a été mis en place à des tarifs très incitatifs, afin d'encourager son utilisation et favoriser à plus long terme l'équipement des ménages.

> 20 vélos électriques en courte durée et 100 vélos électriques en location de longue durée sont déjà déployés sur tout le territoire. 100 de plus suivront dans les années à venir.



120 € pour 6 mois

215 € pour un an

Transformez votre mobilité
Louez un vélo à assistance électrique

Connexion Bluetooth avec application dédiée, pour suivre ses trajets

Port USB de recharge, pour charger son téléphone portable

Eclairage LED intégré

Panier amovible sur demande à l'agence Amelys

Un vélo électrique au design exclusif et aux caractéristiques uniques en France.

Un déploiement ambitieux de stationnements vélos.

L'Agglomération Montargoise consacrera un effort particulier à l'offre de stationnement dédiée aux vélos.

> Une vélo-station de 100 places sera disponible sur le parvis de la gare SNCF. Deux vélo-stations sécurisées de 40 places sur le site du CHAM et sur le site du futur Port St Roch seront également créées. Elles seront accessibles gratuitement avec l'abonnement VéloLoc Amelys ou à tarif très modéré pour les autres clients (30€ par an). Elles disposeront de bornes de recharge batterie et de points réparation.

> 3 relais vélos en libre accès sans abonnement vont être installés à la Maison de la Suède de Cepoy, à proximité immédiate de la vélo-route n°3, la « Scandibérique » et de la base de loisirs de l'Agglomération Montargoise, à l'Office de Tourisme, à Montargis et à proximité immédiate du port Sud et du Centre d'Arts des Tanneries d'Amilly.

> Sur les 15 communes de l'agglomération montargoise, 25 stations de 10 arceaux vélos seront implantées.

Des tarifs accessibles à tous

Baisse du prix du ticket de bus, gratuité de l'abonnement TAM TAM pour les scolaires, locations de vélos électriques à prix modéré... Dès 2019, l'Agglomération Montargoise met en place une nouvelle tarification pour développer les mobilités douces, offrir un réseau Amelys adapté aux besoins de tous les usagers, et favoriser l'intermodalité en gare SNCF de Montargis.

Tarifs des bus

Baisse du prix du ticket aller - retour

Un nouveau tarif « Duo » proposant l'aller - retour à **2€** (contre 2,40€ auparavant), disponible uniquement à l'espace Amelys. Soit une réduction de -17% (le trajet simple reste à 1,20€)

Le transport scolaire, c'est **gratuit !**

L'Agglomération Montargoise a fait le choix de proposer gratuitement l'abonnement TAM TAM pour tous les scolaires (contre 102,50€ auparavant) dès la rentrée 2019. L'abonnement scolaire est valable pour une arrivée à l'ouverture de l'établissement, et pour un retour à la fermeture de l'établissement, en période scolaire. En cohérence avec la politique de la Région Centre Val-de-Loire, la famille devra acquitter uniquement les frais d'inscription de 25€ par élève (puis 35€ après une certaine date communiquée par Amelys chaque année), avec un maximum de 50€ par famille (puis 70€).

Les autres tarifs en vigueur, qui n'ont pas été augmentés depuis 2016, sont maintenus :

Abonnement YAKA (de 4 à 26 ans)

Annuel : 165 €
Mensuel : 18,50 €
Été (juillet - août) : 22 €

Abonnement TONUS (demandeur d'emploi, sur justificatif)

Mensuel : 3 €

Abonnement ACTIVA (de 27 à 64 ans)

Annuel : 270€
Mensuel : 27€

Abonnement SERENYS (personnes à mobilité réduite ou + de 65 ans, sous conditions de ressources)

Annuel : 32 €



Pour cela, il suffit de se rendre à l'espace Amelys muni de l'abonnement SNCF pour récupérer le titre de transport gratuit pour le Bus. L'objectif est d'encourager les voyageurs réguliers à effectuer leur trajet domicile-gare en bus et fluidifier ainsi le trafic autour de la gare.

Location de vélos électriques : des tarifs compétitifs !

En 2019, l'Agglomération Montargoise déploie 120 vélos électriques en location courte et longue durée. A terme, 220 vélos seront disponibles.



Tarif location courte durée

La journée : 8€
Le week-end : 12€

Tarifs de location longue durée

L'année : 215 €
Le semestre : 120 €

Tarif moyen en France

L'année : 322€ / Le semestre : 187,50 €

33%
moins cher que la moyenne
des tarifs en France !

Vélos-stations sécurisées

Elles seront installées à la gare SNCF de Montargis dès 2020, et par la suite à l'hôpital et au Port Saint Roch.

Leur accès sera :

- > gratuit pour l'ensemble des abonnés VéloLoc Amelys
- > à tarif très modéré pour les autres clients (30€ par an)



Les autres mobilités



Bouger en un clic !

Covoiturage, autopartage... Ces nouvelles façons de se déplacer représentent une alternative efficace et conviviale aux transports en commun et à la voiture individuelle. Ces pratiques permettent également de diminuer le trafic ainsi que les émissions des gaz à effet de serre. L'Agglomération Montargoise et son réseau Amelys accompagnent ainsi cette tendance en proposant de nouvelles plateformes en ligne sécurisées.

La plateforme de covoiturage



En dehors du cœur d'agglomération, le transport collectif conventionnel du type bus n'est pas adapté à une demande de mobilité des montargois. Les nombreuses voitures circulant sur les routes sont sous-utilisées puisqu'elles ne transportent le plus souvent que leur seul conducteur. L'essor du numérique facilite le covoiturage et permet de réduire le nombre de véhicules circulant sur les routes.

Une plateforme de mise en relation des covoitureurs sera proposée.



Une offre de mobilité dédiée aux jeunes



Chaque établissement scolaire / club / association culturelle ou sportive peut créer sa propre « bulle » sécurisée, accessibles uniquement aux parents et personnels scolaires ou associatifs reconnus.

Les parents d'élèves peuvent partager leurs offres / demandes de trajet, pour développer la mobilité des jeunes en zone périurbaine.

Une plateforme d'autopartage



Il s'agit d'une mise en partage des véhicules de service des collectivités et entreprises qui le souhaitent.

Une application mobile sécurisée permettra à un particulier de louer une voiture en dehors de ses plages d'utilisation par la collectivité ou l'entreprise.

Rezo Pouce : le stop en toute sécurité



Rezo Pouce est un dispositif d'autostop organisé et sécurisé. Des panneaux verts comportant le logo ci-dessus matérialisent les lieux d'attente.

L'inscription gratuite au réseau s'effectue en ligne (www.rezopouce.fr) et permet aux automobilistes et passagers de recevoir à leur domicile leur carte de membre du réseau. Cela crée une communauté d'entraide, et offre aux inscrits la possibilité de partager leurs trajets principalement sur courte distance, jusqu'à 30 kilomètres environ.

Ce moyen de déplacement économique, écologique, et convivial s'adresse aussi bien aux personnes n'ayant pas de véhicule qu'aux personnes désireuses de contribuer à la diminution des émissions de gaz à effet de serre en laissant leur véhicule au garage.

Le dispositif Rezo Pouce est porté par la Plateforme Territoriale de Mobilité du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) Gâtinais montargois, dont fait partie l'Agglomération Montargoise. Il est déployé dans les 15 communes de son territoire. Ce dispositif est soutenu techniquement et financièrement par l'ADEME et la Région.

A l'école en Pédibus

Le carapattes ou pédibus est un système de déplacement scolaire simple, écologique et convivial.

Les enfants vont à l'école à pied en étant accompagnés et encadrés par des adultes, sur un trajet déterminé, avec des horaires de passage fixes et des arrêts définis.

C'est un dispositif partenarial entre les parents d'élèves et les communes.

L'ADEME fournit les documents administratifs (inscriptions, charte...) et matériels (gilets réfléchissants). Les parents volontaires assurent la partie administrative du dispositif et étudient en lien avec les communes, le trajet à mettre en place en fonction des enfants inscrits.

La longueur de l'itinéraire doit être adaptée au rythme de marche des enfants d'âges différents.



Le stationnement

Le stationnement dans l'agglomération montargoise : une approche pragmatique

Garantir l'accessibilité des commerces du centre-ville, simplifier la vie quotidienne des habitants, inciter les travailleurs pendulaires à délaissier leur voiture au profit de l'utilisation des transports publics et autres modes doux... le stationnement est l'une des priorités du Plan de Mobilités de l'Agglomération Montargoise.



Dans l'agglomération montargoise, 82 % des ménages disposent d'un ou plusieurs véhicules. Par ailleurs, les possibilités de stationnement sur voirie sont très importantes dans les quartiers pavillonnaires.

Le Plan Mobilités de l'Agglomération Montargoise prévoit la mise en cohérence de l'offre de stationnement gratuite, payante et à durée limitée, dans les 5 années à venir. Il a également pour objectif l'aménagement d'aires dédiées au covoiturage.

> Dans le secteur de la gare de Montargis, les travaux d'extension du parking SNCF réalisés fin 2018 ont permis de créer 100 places. 463 places gratuites sont aujourd'hui à disposition des usagers de la SNCF.

> Sur le site de la Caserne Gudon, l'Agglomération Montargoise a aménagé un parking gratuit de 300 places, ouvert de 7h30 à 21 h du lundi au samedi. Une navette Coralys gratuite permet de rejoindre en quelques minutes le centre-ville.

L'Agglomération Montargoise



investit pour
votre cadre de vie



300 places gratuites



Déléataire de Service Public
du réseau Amelys (réseau de mobilité)
pour l'Agglomération Montargoise :
Keolis Montargis



16 rue de la Baraudière, 45700 VILLEMANDEUR

Boutique Amelys

Place Mirabeau
45200 MONTARGIS
02 38 85 25 53
www.amelys.fr



Agglomération Montargoise

1 rue du Faubourg de la Chaussée - CS 10 317
45125 MONTARGIS Cedex

02 38 95 02 02

contact@agglo-montargoise.fr

www.agglo-montargoise.fr

Rejoignez-nous sur



Directeur de la publication : Jérôme Ricardou
Comité de rédaction : Jean-François Pezairé,
Jennifer Charles, Stéphanie Cascino
Maquette et mise en page : Jennifer Charles
ISSN : 1632 - 8523

